

L'invention d'objets métalliques sur le littoral breton – controverse sur les usages amateurs du détecteur de métaux

Saena Sadighyan¹

Sociologue, urbaniste, diplômée de SciencesPo, Paris, France

saena.sadighyan@isen.fr

Réservée auparavant au domaine strictement militaire, tout un chacun peut désormais, moyennant quelques euros, se procurer un détecteur de métaux. La récente démocratisation de son utilisation bouleverse les notions de souveraineté territoriale, de patrimoine et de propriété privée. L'article choisit de décrire cette controverse à travers le prisme des usages amateurs du détecteur de métaux sur le littoral breton ; et plus précisément sur l'une des conséquences de cette pratique, à savoir l'invention d'objets métalliques. Cette nouvelle pratique populaire amène les réseaux d'acteurs en présence dans cette controverse à interroger l'idée de la démocratisation de cet outil en développant de nouveaux discours, de nouvelles résistances institutionnelles, rappelant certaines luttes anciennes pour « le droit de bris ». Ces discours génèrent une prolifération sémantique représentative de ces relations complexes entre ces réseaux d'acteurs où la figure de l'utilisateur amateur du détecteur de métaux y est centrale. L'hybridité spatio-identitaire du littoral breton participe de la complexité des relations entre les différents réseaux d'acteurs. L'examen des relations établies entre le détecteur de métaux, les associations de « détecteuristes », les collectivités territoriales, les forces de l'ordre, la loi, les archéologues et le sous-sol du littoral en Bretagne révèle des agencements instables entre les réseaux d'acteurs face à cette problématique. Du fait d'un manque de médiation entre les réseaux d'acteurs, leurs discours et leurs perspectives qui fragilise le débat public autour de cette question, la controverse sur les usages amateurs du détecteur de métaux en milieu littoral n'est pas encore stabilisée. En suivant une méthodologie alliant enquête ethnographique, veille sur Internet, observation participante et anthropologie des sciences et des techniques, l'article s'inspire d'une littérature résolument transdisciplinaire. Il traite des enjeux à la fois territoriaux, socio-culturels, et épistémologiques soulevés par cette controverse.

Mots-clés : Détecteur de métaux ; détection de loisir ; littoral breton ; invention d'objets ; découverte archéologique amateur

Abstract: *The invention of metal objects on the Breton coast – a controversy about the amateur uses of the metal detector*

Previously strictly limited to the military sector, anybody can now, for a few euros, purchase a metal detector. The recent democratization of its use disrupts the notions of territorial sovereignty, heritage and private ownership. The article chooses to describe this controversy through the prism of the amateur use of the metal detector on the Breton coast. More specifically, it describes one of the consequences of this practice, namely the invention of metal objects. This new popular practice causes the actor-networks in this controversy to question the idea of the democratization of this tool by developing new narratives, new institutional resistances, recalling former struggles for the « droit de bris » (the right to possess objects or fragments coming from the sea). These narratives generate a semantic

¹L'auteure est également diplômée de LSE et de Paris VII-Diderot. Ses recherches doctorales transdisciplinaires à l'Université Bauhaus (Weimar) portent sur les attachements des objets archéologiques à un territoire souverain et les processus de restitution patrimoniale. L'auteure enseigne à l'UCO, à l'ENS-Ulm, à SciencesPo. et à l'ISEN (Brest) où elle est aujourd'hui enseignante-chercheur.

proliferation representative of the complex relationships between the actor-networks where the figure of the amateur metal detector user is central. The hybrid territory and identity of the Breton coast participates in the complex relationships between the different actor-networks. The study of the relations between metal detectors, the unions of metal detectorists, local authorities, police, law, archaeologists and the subsoil of the Breton coastline reveal unstable layouts between actor-networks confronted to this issue. Due to a lack of mediation between the actor-networks, their narratives and perspectives, which weakens public debate on this issue, the controversy about the amateur use of metal detectors on the coastline is not yet stabilized. Following a methodology combining ethnographic investigation, online monitoring, participant observation and the anthropology of science and technology, the article is based on a resolutely transdisciplinary literature. It addresses both territorial, sociocultural issues, as well as epistemological ones raised by this controversy.

Keywords: *Metal detector ; beachcombing; Breton Coastline ; object invention ; amateur archaeological discovery*

Resumen: *Los objetos de invención de metal en la costa bretona - controversia sobre los usos detector de metales aficionado*

Anteriormente limitado estrictamente a lo militar/a un uso estrictamente militar, cualquier persona puede hoy en día, con algunos euros, comprarse un detector de metales. La recién democratización de su uso altera las nociones de soberanía territorial, de patrimonio y de propiedad privada. El artículo describe esta controversia a través del prisma de las prácticas de detectoafición en la costa de Bretaña ; y precisamente describe en una de las consecuencias de esta práctica, es decir, la invención de objetos metálicos. Esta nueva práctica popular obliga a las redes de actores presentes en esta controversia a cuestionar la idea de la democratización de esta herramienta mediante el desarrollo de nuevos discursos, de nuevas resistencias institucionales, que remiten a ciertas antiguas luchas para el « droit de bris » (el derecho a la propiedad de los objetos o fragmentos llegando del mar). Estos discursos generan una proliferación semántica representativa de estas relaciones complejas entre las redes de actores en donde la figura del detectoaficionado está central. El carácter híbrido espacial e identitario de la costa de Bretaña participa en las complejas relaciones entre las distintas redes de actores. El estudio de las relaciones establecidas entre el detector de metales, las asociaciones de detectoaficionados, las autoridades administrativas locales, la policía, la ley, los arqueólogos y el subsuelo del litoral de Bretaña revela organizaciones inestables entre las redes de actores que enfrentan esta problemática. Por la falta de mediación entre las redes de actores, sus discursos y perspectivas que debilita el debate público sobre este tema, la controversia sobre el uso del detector de metales en la costa aún no se estabiliza. Aplicando una metodología combinando la investigación etnográfica, con la anticipación tecnológica, con la observación participante y con la antropología las ciencias y técnicas, el artículo se basa en una literatura resueltamente transdisciplinaria. Trata de cuestiones tan territoriales como socio-culturales y epistemológicas que se plantean en esta controversia.

Palabras claves: *Detectores de metales ; detectoafición ; litoral de Bretaña ; invención de objetos ; descubrimiento arqueológico amateur*

« Or voici qu'on dit désormais : puisqu'il en est ainsi, qu'il n'en soit plus ainsi. Car tout bouge, mon ami. Il me plaît de penser que tout a commencé avec les bateaux. [...] Chaque jour connaît sa découverte. Même les vieillards centenaires se font crier par les jeunes à

l'oreille ce qu'on a découvert de neuf. Il a été trouvé beaucoup déjà, mais davantage encore peut l'être. [...] Ce qui est écrit dans les livres anciens ne suffit plus. Car là où la croyance est installée depuis mille ans, là maintenant le doute s'installe. Tout le monde dit : oui c'est écrit dans les livres mais allons maintenant voir par nous-mêmes. D'une tape sur l'épaule on congédie les vérités les plus fêtées ; ce dont on ne doutait jamais, maintenant on en doute. » Bertold Brecht (1990 : 9-10)

Avant-propos à l'étude de cas

Il y a cinq ans, lorsque je commençais à orienter véritablement ma recherche sur la détection de métaux amateur, la vente des détecteurs de métaux, la découverte fortuite d'objets archéologiques et les restitutions de biens culturels, peu de gens avaient croisé la route d'une personne pratiquant la détection de métaux, ni sur terre ferme, ni sur plage. Pour leur expliquer succinctement mes enquêtes et mes terrains d'étude, je devais donc d'abord faire un point général sur l'objet même du détecteur de métaux – en ravivant quelques souvenirs parfois –, puis sur les usages qu'il était possible d'en faire. Une fois évoqué la structure même du détecteur de métaux dans un premier temps, beaucoup de personnes changeaient de sujet de conversation ou désertaient, dès lors qu'elles entendaient le mot invention, technique, sous-sol, discrimination des métaux. Pour les autres, la synthèse de mes premiers résultats d'enquête sur les usages du détecteur de métaux les amenaient d'emblée à discuter des conséquences de ces usages. Finalement, ni la composition du détecteur, ni les usages n'importaient vraiment, seules les hypothèses qu'il était possible de tirer sur les conséquences de cette pratique amateur étaient toujours privilégiées, plus « faciles » à imaginer et à comprendre a priori.

Récemment, il n'est plus vraiment nécessaire de présenter le détecteur de métaux à mes interlocuteurs ; la plupart des gens ont désormais croisé une personne l'utilisant sur une plage, dans un jardin ou sur un champ – une personne « lambda » dirons-nous, qu'il n'est pas possible de confondre avec une personne sur son terrain de travail, un démineur par exemple, ou un soldat, un ingénieur, un archéologue, un agent municipal chargé de la dépollution des sols ou encore un agent des douanes aéroportuaires. Ou du moins, s'ils n'en ont pas rencontré, ils ont lu un article de presse à ce sujet, vu un documentaire sur ces nouvelles pratiques amateurs qui se répandent, ou par mégarde, sont tombés sur un épisode de télé-réalité anglo-saxonne à ce sujet... Mais à l'heure de discuter de mes enquêtes et de mes protocoles de recherche, je me heurte encore une fois à la même résistance de mes interlocuteurs à rentrer sur le terrain de la description des techniques et des usages. Pourquoi est-ce que la structure du détecteur de métaux intéresserait-elle moins que la conjoncture dans laquelle il est utilisé ? Pourquoi les conséquences des usages du détecteur de métaux capteraient-elles plus l'attention que les usages en eux-mêmes ? Le présent article entend élucider ces deux interrogations en offrant au lecteur une introduction, résolument transdisciplinaire, à l'étude socio-technique du détecteur de métaux et de ses usages amateurs en milieu littoral breton.

Introduction à l'étude sur la détection de métaux amateur : la question du littoral

L'étude présente porte sur la pratique de la détection de métaux amateur en littoral, c'est-à-dire, sur la pratique de la détection de métaux à l'entrée du territoire maritime, à l'interstice qui relie ou sépare – selon les perspectives – la terre de la mer, la surface terrestre de la surface

maritime. La définition sous-jacente à cette relation, qui va scander l'argumentation de ce texte tout au long de son déroulement, est extraite de l'article « Mer » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ; en effet, il a semblé pertinent d'apposer d'emblée un premier regard géographique et socio-politique sur cet espace, afin de structurer les grands cadres qui vont diriger la recherche ethnographique, anthropologique et historique qui suit, en ne reprenant que quelques lignes de cet article, rédigé sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault (2003 : 604-605) :

« [...] la mer est l'horizon parfait de l'être humain debout sur terre, le littoral étant placé dans cette position paradoxale de limite absolue et d'ouverture [...] en parcourant la planète, les hommes se sont heurtés à cette limite franchissable mais tout de même marquée du littoral [...] tissant des réseaux hybrides de continentalité et de maritimité, que nous ne savons pas bien démêler, empêtrés que nous sommes dans les identités continentales ethniques et territoriales. Et même si les grands mouvements de population ont abouti dans les finistères, constituant, presque mécaniquement, des aires de fortes densités et d'identités marquées, les périphéries des mers et océans sont les lieux de rencontre du Monde.

Ajoutons à cela que les ressources qui y vivent ou qui y gisent, hors des eaux territoriales, appartiennent encore largement de manière indifférenciée à la population mondiale et l'on saisit la position centrale que mers et océans occupent désormais dans l'économie mondiale et en géopolitique. Là se pose de manière urgente la question de l'accès à la mer et de l'exploitation de ces richesses, dont les réponses ne peuvent être celles de la territorialisation classique. »

Cette définition pose clairement certaines des problématiques relatives à la singularité de l'espace littoral, dans la pratique amateur de la détection de métaux en Bretagne. A savoir, l'idée de la frontière entre la terre et la mer, et conséquemment l'idée du droit applicable dans cet espace hybride par définition. Plus encore, la définition pose l'idée de l'hybridité identitaire de cet espace de rencontre territorial et maritime. Cette hybridité identitaire spatiale du littoral devient une caractéristique transmise aux objets qui se trouvent sur celui-ci, et structure le contexte particulier des actions qui s'y déroulent. La tension identitaire qui s'exerce dans ces espaces mondiaux à la fois centraux et périphériques, comme l'indique la définition, entrouvre la possibilité d'une lecture *agambienne* de ces espaces frontières : périphériques et marginaux, ils revêtent une place particulière sur le territoire national, là où se joue le cœur de l'action politique visant à renforcer ou affaiblir la souveraineté de l'Etat sur son sol et la mainmise des populations sur les richesses du littoral (Agamben, 2005). L'entendement des enjeux qui sous-tendent le thème de recherche – et qui seront développés synthétiquement dans la suite de cet article – est donc étroitement lié à celui de la question de l'espace littoral.

La particularité spatiale du littoral tel qu'il a été présenté participe de la complexité des relations entre les différents réseaux d'acteurs en présence dans le cas de la détection de métaux amateur sur plage. Afin d'explorer précisément la question de la pratique amateur de la détection de métaux en milieu littoral, la prolifération sémantique qu'engendrent ces nouveaux usages et discours sera étudiée dans un premier temps. Ce riche champ sémantique témoigne de l'agencement de réseaux d'acteurs foncièrement différents. Il sème cependant quelque confusion dans l'entendement de cette pratique d'un genre nouveau. Il sera ensuite fait état de la transformation de ces pratiques de détection de métaux à partir de la démocratisation de l'outil du détecteur et les conséquences de sa mise en circulation publique pour la société. Qui sont les personnes qui pratiquent la détection de métaux sur les plages et comment envisagent-elles leur pratique aujourd'hui? Comment cette pratique amateur de la détection de

métaux s'oppose-t-elle à une pratique professionnelle de la détection de métaux? C'est ce qui sera exploré dans cet article, afin d'étudier les résistances notamment institutionnelles auxquelles font face les utilisateurs amateurs du détecteur de métaux, et les réalités structurelles comme infrastructurelles qu'ils remettent en cause via l'exercice de ce qu'ils définissent comme leur « loisir ». Nous questionnerons d'ailleurs l'historicité de ces résistances afin de comprendre si elles traduisent une forme contemporaine de la lutte pour *le droit de bris*. La controverse autour de la détection de métaux amateur en milieu littoral interroge fondamentalement les notions de patrimoine, de propriété privée et de souveraineté de l'Etat sur son territoire, et ces problématiques seront éclairées en dernière partie de cette étude afin de saisir les grands mouvements (notamment juridiques) de cette controverse non stabilisée, pour utiliser le terme de Pierre Lascoumes (2002). La pratique de la détection de métaux amateur en milieu littoral breton ouvre un espace de controverse qui invite pour la première fois les réseaux d'acteurs, à toutes les échelles de la *chaîne patrimoniale* (Heinich, 2010 : 41), à interroger l'outil du détecteur de métaux dans le débat public ainsi que la question de la souveraineté territoriale qu'il bouleverse.

Méthodologie de l'enquête sur la détection de métaux en milieu littoral breton

Pour enquêter sur ce sujet et récolter des données, il a été nécessaire de comprendre avant toute chose la composition et le fonctionnement techniques des détecteurs de métaux qui peuvent fonctionner sur un sol de type plage, afin de comprendre précisément l'ensemble des informations relevées lors des terrains de recherche et les plongées ethnographiques auprès des acteurs. Ce point technique précis sera nécessairement développé dans la première partie de cette étude de cas, pour ne pas écarter les analyses techniques du propos général ethnographique et anthropologique de cet article – comme cela se produit régulièrement dans certains articles en sciences humaines, preuve d'un état d'esprit imperméable à la véritable transdisciplinarité ou en d'autres termes, d'un façadisme transdisciplinaire. Car la transmission d'un savoir technique « expert », que s'approprient les « profanes » en le transformant, relève également du travail de l'enquête et de sa restitution au sein d'une communication, à l'instar de celle-ci, qui ne souhaite pas ignorer volontairement le fonctionnement technique et social des nouveaux outils technologiques ou *acteurs non-humains*, ni faire l'impasse sur les contenus scientifiques et les conditions de leur production (Callon, Latour, 1991).

Concernant plus exactement la méthode employée pour la rédaction de cet article, les recherches qui ont inspirées l'écriture de ce texte sont issues la plupart du temps de mes enquêtes ethnographiques réalisées sur les littoraux de la région française du Finistère et plus marginalement sur d'autres littoraux français et britanniques. Ces enquêtes sont basées sur l'étude de plusieurs documents d'archives municipales et régionales, dont je reproduis certains extraits les plus intéressants en seconde partie de cet article, pour permettre un travail de mise en perspective des premiers résultats dévoilés dans le cadre de cette introduction à l'étude de cas breton. Les documents sélectionnés sont confrontés aux entretiens qualitatifs menés *in situ* ou par médium interposé (téléphone, emails – ces médiums sont précisés, le cas échéant) avec tous les différents acteurs que j'ai eu la chance de rencontrer depuis mes premières recherches à ce sujet. Ces entretiens ont donné parfois lieu à des observations participantes (initiation à la détection de métaux, fouille de chantiers archéologiques, conseils municipaux, etc.) ou non (« sortie plage », transaction sur les outils et les objets, etc.) en fonction de la *neutralité* de ces actions d'observation, pour reprendre un axe méthodologique cher à Yann Riou (2015 : 57) :

« [...] le collecteur peut facilement se constituer rapidement un réseau dense d'informateurs sur un sujet neutre, qui ne nécessite pas de jugement de valeur sur la

communauté ou toute autre attitude qui pourrait induire un sentiment de trahison envers le groupe social dans lequel on enquête ».

En effet, les acteurs ont tous été enclin dans le cadre de mes recherches à me faire confiance dans la manière dont je procédais dans l'enquête, et à me faire confiance quant au respect de leur point de vue, qu'ils me confiaient, au sein de cette controverse très actuelle, aux tensions bien réelles. Il n'a jamais été question de participer à une action qui puisse heurter cette confiance, somme toute fragile, entre l'enquêteur et l'enquêté.

C'est donc à partir de ces entretiens, observations et archives que j'ai élaboré des résultats d'enquête. Mais elles se basent également sur une veille active des sites Internet et blogs tenus par les principaux acteurs de la controverse portant sur la détection de métaux amateur. Au niveau de la procédure d'enquête utilisée quant au dernier point évoqué, et pour répondre d'emblée aux interrogations méthodologiques fondées que le lecteur pourrait avoir, je me range sur les conclusions de Madeleine Pastinelli (2011 : 38, 44, 48) qui indique que :

« ... pour le chercheur, observer des interactions en ligne, faire l'analyse de contenu de textes publiés à l'écran [...] n'est pas très différent de la démarche de celui qui procède à l'analyse de contenu de textes publiés sur papier, qui fait de l'observation participante in situ, là où on se parle de vive voix [...] Si on peut reconnaître que ces questions sont importantes, on fait erreur lorsqu'on postule que celles-ci dépendent de la coprésence du chercheur et des participants, puisqu'il est plutôt ici question de l'objet de recherche [...] il n'y a pas [...] de rupture a priori entre ce qui se joue en ligne et ce qui se joue dans d'autres contextes. En l'occurrence, on peut faire l'hypothèse que le travail d'enquête prenant pour objet ce qui se joue en contexte électronique pourra alors se situer dans le prolongement d'une démarche de terrain ayant d'abord pour objet l'univers, l'expérience, l'histoire et les pratiques de gens dont la vie se joue largement hors ligne. »

En effet, ces veilles actives de blogs, forums et de sites web m'ont permis de constater que ces plateformes cristallisent les tensions entre les différents acteurs qui les administrent ou les alimentent ; elles permettent un accès à une information différente de celle qu'il m'a été donné de découvrir la plupart du temps durant mes enquêtes. Cela est dû au fait que les responsables de l'administration et de la modération de ces blogs ne sont pas identifiables facilement du fait de l'utilisation de pseudonymes et de mots clés de référencement web peu faciles à trouver dans certains cas. Via cette méthode de veille en ligne, un nouveau champ sémantique, une organisation sociale et des espaces de controverse de la réalité en ligne relativement différents de ceux qu'il est possible de rencontrer dans la réalité hors ligne sont révélés, et de ce fait, mis en contraste avec les résultats obtenus avec mes précédentes méthodes d'enquête.

Les recherches se fondent également sur des enquêtes préalablement menées dans le cadre de ma thèse de doctorat sur les différentes pratiques de détection de métaux en France et au Royaume-Uni, ainsi que sur des demandes bilatérales de restitution d'objets archéologiques métalliques. L'état de l'art volontairement transdisciplinaire et les références bibliographiques et webographiques (pour la plupart européennes dans cet article) sont également tirées de mon activité doctorale et des autres recherches indépendantes que j'ai pu réaliser dans le cadre de mes investigations professionnelles. Je les restituerai sous la forme de références conventionnées ou de citations d'extraits d'ouvrages ou d'articles, scientifiques ou non, qui me semblent pertinents dans la restitution de mon enquête, comme dans l'écriture de toute communication ethnographique de qualité qui s'inspire nécessairement de tout objet littéraire de quelconque intérêt avec son cas d'étude (Biget, 2015) ; cette décision de restituer doublement à la fois les références et les citations est une position personnelle qui a moins à voir avec les normes disciplinaires qui incombent aux chercheurs souhaitant publier dans des

revues de sciences humaines au strict protocole de rédaction qu'avec un comportement dubitatif face aux « attitudes de citation » non réfléchies qui entourent les travaux de recherche ainsi que leur conséquence sur la production de la science (Wounters, 2003). Ces sources de réflexion primaires et secondaires résolument transdisciplinaires, mélangeant considérations géographiques, urbanistiques, socio-culturelles, politiques, juridiques, ethnographiques, ethnologiques, anthropologiques (et notamment archéologiques), épistémologiques, esthétiques et historiques, visent à me permettre de réaliser la description analytique la moins biaisée possible de la controverse portant sur la pratique amateur de la détection de métaux en milieu littoral breton, en somme, à comprendre tous les enjeux de la mémoire collective côtière qui se forme sur cette nouvelle controverse.

Je mentionne la méthode de la description de la controverse dès l'introduction de cet article car je m'inspire de la théorie de l'acteur-réseau développée par la littérature en sociologie des sciences et des techniques, afin de mettre en lumière avec les meilleurs outils méthodologiques possibles les agencements des différents acteurs, humains comme non-humains, qui interagissent dans la controverse socio-technique de l'utilisation amateur du détecteur de métaux en littoral breton. Cette citation de Bruno Latour (2013 : 10-13, 140) éclairera sans doute les plus dubitatifs quant à la référence volontaire à la notion de réseau, ou les plus réfractaires à une étude sciemment inspirée par le courant de la sociologie de la traduction :

« Hybrides nous-mêmes, installés de guingois à l'intérieur des institutions scientifiques, mi-ingénieurs, mi-philosophes, tiers instruits sans le chercher, nous avons fait le choix de décrire des imbroglios où qu'ils nous mènent. Notre navette, c'est la notion de traduction ou de réseau. Plus souple que la notion de système, plus historique que celle de structure, plus empirique que celle de complexité, le réseau est le fil d'Ariane de ces histoires mélangées. [...] Nous ne parlons pas du contexte social et des intérêts de pouvoir, mais de leur engagement dans les collectifs et dans les objets. [...] il s'agit bien [...] d'une forme nouvelle qui embraille à la fois sur la nature des choses et sur le contexte social, sans se réduire pourtant ni à l'une ni à l'autre [...] L'analyse des réseaux tend la main à l'anthropologie et lui offre la place centrale. »

L'analyse des réseaux d'acteurs permet la description des discours, des usages et des pratiques des différents acteurs humains et non-humains en présence dans la controverse, à travers l'enquête scientifique privilégiant un regard sur les processus, les agencements, l'hétérogénéité des sources, des méthodes et des pratiques de recherche, caractérisant la sociologie pragmatique. En faisant le choix de cette manière d'enquêter, il n'est possible que de restituer les arguments conjoncturels, structurels, expérimentaux, subjectifs et surtout incertains pour ne pas céder à la tentation de l'universalisme, de l'objectivité, de la certitude et de la modélisation dans la description d'une controverse sociotechnique non stabilisée qui trouve un écho dans l'espace public (Lascousmes, 2002).

A. La démocratisation de la détection de métaux sur les littoraux bretons

A.1. Le détecteur de métaux : se réapproprier la technique.

Le détecteur de métaux est un outil qui est familier pour quiconque aurait pris l'avion ces dernières années, pour quiconque se serait promené sur les côtes bretonnes l'œil averti, voire pour quiconque aurait vu un film hollywoodien mettant en scène un désert truffé de bombes anti-personnelles dans une intrigue militaire. L'aéroport, la petite promenade littorale ou le long-métrage n'ont en commun, et depuis peu, que cette rencontre entre un individu et la vision d'un détecteur de métaux. Cette rencontre est due à la récente mise sur le marché des

technologies permettant la détection d'une présence métallique dans un environnement a priori vierge de toute trace métallique, invisible à l'oeil nu. Elle est notamment due également à la baisse des prix du détecteur de métaux pour le grand public, avec le développement de nouvelles fonctionnalités plus adaptées à un usage privé et individuel (concernant par exemple l'autonomie des appareils) et une entrée sur le marché européen de nouvelles entreprises productrices de détecteurs de métaux comme entre autres Garrett, MineLab, Tesoro, Fisher, C-Scope, White's, Bounty Hunter, Nokta, et notamment XP et sa filiale XP Deus.

Avant d'introduire la controverse sur la détection de métaux amateur sur le littoral breton et les réseaux d'acteurs en présence dans cette controverse, il convient de présenter l'outil du détecteur de métaux, afin de comprendre grâce à des méthodes ethnographiques le fonctionnement technique du détecteur de métaux et à partir de cet entendement technique, les implications sociales que cette récente injection technologique dans la société peut avoir. Le détecteur de métaux, couramment appelé « poêle à frire » du fait de sa forme particulière et reconnaissable, est un outil technologique régulièrement utilisé par des professionnels et des amateurs pour trouver dans l'air les signes d'un objet – enfoui ou invisible – composé d'au moins une partie métallique. Sans revenir longuement sur les démonstrations scientifiques des courants de Léon Foucault qui sont l'une des conséquences du phénomène d'induction électromagnétique qui permet de détecter les parties métalliques d'un objet ni sur la loi de Faraday sur la variation des champs électromagnétiques, il convient simplement de souligner plusieurs caractéristiques clés de cet outil afin de comprendre son fonctionnement dans les grandes lignes.

Le détecteur de métaux est un instrument extrêmement réactif à la minéralisation du sol qu'il sonde. C'est cette propriété qui lui permet de trouver des objets métalliques invisibles à l'œil nu. Sur des sites Internet ainsi que des blogs spécialisés sur la détection de métaux amateur en Bretagne, il est écrit que « *pour les prospecteurs bretons, et tous ceux résidant sur de vieux massifs comportant des sols très minéralisés* » (sur bretagne-detecteurs.com), « *vous qui voulez explorer le monde à part du sable mouillé* » (sur lefourilleur.com), des détecteurs de métaux spécifiques à ce terrain de « sable mouillé » doivent être choisis, qui puissent prendre en compte la particularité géologique du littoral breton, plus difficile à « discriminer » que d'autres terrains.

La discrimination est une propriété qui permet en effet de distinguer la nature des métaux entre eux, propriété essentielle lors de la prospection en milieu fortement minéralisé. Plus la partie métallique sur l'objet enfoui sera volumineuse, plus elle sera conductrice – ce qui sera signifié sur le tableau de bord de l'utilisateur par un décalage de fréquence et un signal sonore. Du fait de ce signal, les utilisateurs du détecteur de métaux sont souvent dotés d'un casque pour les isoler du bruit extérieur, afin de rester concentrer sur ce son particulier émis par le détecteur en fonction du volume de l'objet détecté. Certains métaux sont par nature de meilleurs conducteurs que d'autres, impliquant une modification de la fréquence émise en fonction de la nature du métal, et donc du signal sonore. Mais souvent, les alliages de métaux provoquent des décalages de fréquence qui rendent la discrimination difficile – et dans la plupart des cas de prospection, il s'agit d'alliages de métaux.

Sur un sol minéralisé, il est courant pour l'utilisateur du détecteur de métaux de régler manuellement la sensibilité du détecteur en utilisant le potentiomètre intégré ; en réglant la sensibilité du détecteur grâce à ce dispositif, il est possible de jouer sur les « effets de sol » pour que l'utilisateur ne soit pas dérangé par de faux signaux dus à la surcharge du sol en oxydes de minéraux. En effet, les plages bretonnes sont chargées en particules métalliques naturelles (charge positive affichée) et/ou en salinité (charge négative affichée, puisque le sel n'est pas un métal !). Et pour les débutants dans la détection de métaux en littoral, les

premiers signaux sonores sont plutôt déroutants, si la sensibilité et la discrimination ne sont pas réglées en fonction de la typologie du sol sondé.

Pour affiner la pénétration du détecteur de métaux dans un sol type « sable mouillé », il est possible aujourd'hui de choisir un détecteur de métaux qui puisse s'affranchir du champ magnétique induit par la salinité du littoral breton (et donc annuler la charge négative). Dans les modèles commercialisés pour le grand public aujourd'hui, ces éléments techniques ne sont matérialisés que par de petits boutons de réglage pour ajuster ces sensibilités, et ils ne requièrent pas une expertise technique pour leur utilisation (juste une lecture assidue du mode d'emploi ou une mémoire absolue des propos tenus par le vendeur sur l'instrument acheté). Les producteurs gardent en tête le principe d'une bonne « expérience utilisateurs » qui amèneraient d'autres personnes à oser franchir le pas de la détection de métaux, en donnant l'idée d'un appareil simple d'utilisation, du fait de la mise en place de ce type d'interface intuitif pour faciliter les usages.

Il est possible de se procurer aujourd'hui soit un détecteur de métaux utilisant la technique de la très basse fréquence (avec multifréquence) soit un détecteur de métaux à induction pulsée – le plus communément utilisé aujourd'hui. Les sites Internet spécialisés sur la promotion de la détection de métaux établissent pour certains des listes comparatives exhaustives sur les différents détecteurs spécialement conçus pour la pratique amateur sur plage. Ces listes élaborées par des utilisateurs amateurs sont conçues avec une démarche quasi scientifique, présentant des échantillons tests, un protocole d'étude, et publiant des résultats en fonction de plusieurs critères de performance préalablement établis, comme il est possible de voir sur lefouilleur.com/blog/la-detection avec l'utilisateur MudyDiver qui possède à lui seul plus d'une quinzaine de détecteurs du fait de leurs fonctionnalités différentes : niveau de discrimination, stabilité des signaux, poids de l'instrument, qualité-prix, boîtier de contrôle, oscillation des fréquences, temps de réaction de l'appareil, régulation des effets de sol, facilité d'utilisation pour des utilisateurs non-experts, surface et profondeur de détection, pertes sur les cibles difficiles, autonomie et ergonomie de l'appareil ainsi que l'étanchéité et la polyvalence de l'outil (sur sable mouillé, sous l'eau de mer – important selon les marées – sur sable sec et sur terre intérieure). Ces utilisateurs amateurs de détecteurs de métaux réalisent de véritables « enquêtes profanes » (Akrich, Barthe, Rémy, 2010) en testant tout le matériel nécessaire à leur activité, en créant des critères pour la sélection des meilleurs outils sur plage, mais également un système d'évaluation des performances des instruments. Ils mettent en place des plateformes pour recueillir l'opinion des usagers plus ou moins expérimentés.

Ils structurent lentement un réseau, une véritable communauté autour du détecteur de métaux, avec un discours et un champ lexical étudié, des activités et des objectifs définis, un protocole de recherche et d'utilisation des outils, avec publication des résultats obtenus. Non seulement construisent-ils des savoirs profanes sur les usages du détecteur de métaux, mais ils participent aussi à la construction de savoirs sur les rivages et l'environnement qu'ils explorent, munis de leur détecteur de métaux. Nombreuses sont les occurrences à ce sujet sur les sites Internet et blogs spécialisés, mais également dans des ouvrages et des articles : les usagers construisent de véritables typologies des plages, des indices des meilleurs lieux à explorer en fonction des vents et des marées, des zonages de plage afin de d'inventer les éléments métalliques recherchés (or, argent, autres), à l'instar d'Audinot (1990 ; 1991), Cloarec (2005) ou Surcouf (2013) par exemple.

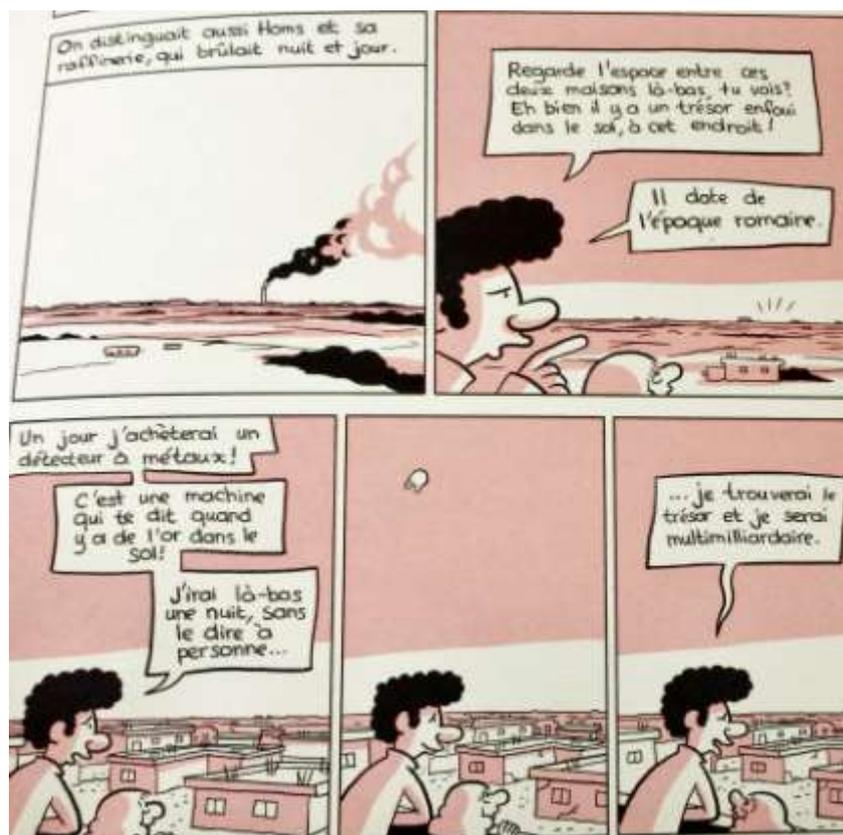
Que ce soit sur les plages bretonnes ou sur les sites Internet et blogs spécialisés, les amateurs de la détection de métaux s'organisent entre eux, et organisent leur activité en réalisant des enquêtes profanes sur le détecteur de métaux, l'objet socio-technique au cœur de la controverse les opposant à d'autres réseaux d'acteurs. Qui plus est, la communauté qu'ils créent s'intéresse tant à la recherche sur l'instrument lui-même, que sur l'environnement dans

lequel ils vont exercer leur « loisir » ainsi que sur les différents types d'objets inventés au cours de cette activité de détection.

A.2. Une nouvelle production littéraire au sein des réseaux d'acteurs

Construisez vos détecteurs de métaux (Samblancat, 2007) ; *Chasses aux trésors en Bretagne et en mer celtique* (Foucault, 2012) ; *Des vaisseaux de Louis XV au large de la Bretagne et l'itinéraire d'un chercheur d'épaves* (Eriau, 2010) ; *Manuel du chercheur de trésors* (Surcouf, 2013) ; *Chasse aux trésors, méthodes et techniques* (Audinot, 1990, 1991)... Les publications se font nombreuses sur le thème de la détection de métaux, tant sous la forme d'ouvrages spécialisés, d'ouvrages techniques, d'ouvrages de vulgarisation, que sous la forme de bandes-dessinées, livres pour enfants, guides, lexiques et sélection d'articles de presse, depuis une dizaine d'années. Toutes ces publications aux formats très divers s'accordent sur le fait que cette pratique amateur est en pleine évolution, en pleine expansion dans la société. La multiplication de leur nombre prouve l'intérêt récent suscité pour cette activité d'un genre nouveau.

Pourtant les traces de publication sur le sujet des méthodes et techniques de la détection d'objets enfouis, de « trésors disparus », de ruines ou d'épaves apparaissent dès les années 1940 (de Kerdeland, 1944, 1961 ; Rieseberg, 1948, 1949 ; Zorn, 1950) sans discontinuer jusqu'à nos jours, sans parler du thème de la « chasse aux trésors » qui inspire tant les auteurs de fictions marginales (Raynal, 2007, 2008 ; Canion, Catry, 2014), souvent auto-éditées, que des oeuvres de diverses qualités saluées par des générations successives (Stevenson, 1973; Disney, 2002 ; Poe, 2010). Même dans une bande-dessinée à succès au sujet a priori très éloigné de ce thème, une allusion claire est faite à l'utilisation populaire du détecteur de métaux, ainsi que nous pouvons le voir dans cet extrait du premier tome de *L'Arabe du futur*, une jeunesse au Moyen-Orient (1978-1984) de Riad Sattouf, où le père du protagoniste rêve de faire l'acquisition d'un détecteur de métaux afin de trouver un trésor légendaire local :



(Source : Sattouf, 2014 : 87)

L'achat du détecteur de métaux, qui reste le principal coût d'entrée dans cette pratique amateur, est progressivement accessible avec l'application de tarifs de plus en plus attractifs en fonction des propriétés de l'appareil et de la multiplication des centres de production (de moins de cent euros à plusieurs milliers d'euros) ; toujours plus de personnes s'intéressent par conséquent à cette nouvelle littérature ciblant les amateurs et sympathisants de la détection de métaux. Au sein de toutes ces publications cependant, ni le détecteur de métaux ni son utilisation ne font véritablement l'objet d'un questionnement en tant que tel étant donné que ces ouvrages se basent pour la plupart sur des thématiques concernant les pratiques amateurs de la détection de métaux, rédigés par des amateurs de la détection de métaux (Audinot, 1990, 1991 ; Cloarec, 2005 ; Kerlorc'h, Hodebert, 2006 ; Samblancat, 2007). Ils développent par conséquent un discours relativement homogène sur la pratique amateur de la détection de métaux, notamment sur le littoral breton, qualifiant – sans nécessairement de recul critique – la détection de métaux de « loisir » d'un genre nouveau.

En plus d'être un loisir célébré dans divers types d'ouvrages, la détection de métaux est aujourd'hui une pratique sociale fréquemment relatée dans des articles de presse grand public ou spécialisés, ainsi que sur Internet. Ces sorties de détection, volontiers organisées en groupe et se pratiquant peu en solitaire, intriguent et ont bonne presse. Par exemple, l'invitation à une « sortie de dépollution collective » lancée le 09 novembre 2014 publiée sur le blog du *detecteur.over-blog.net* où trente-quatre personnes qui ne se connaissaient pas avant la sortie se sont retrouvées sur une plage du Morbihan pour pratiquer la détection de métaux a été relayée et commentée dans un long article du journal Ouest France. Cet article est loin d'être un cas isolé, et les histoires de détection de métaux sur plage ont bonne presse ces temps-ci, en France comme dans d'autres pays européens, à l'instar du Royaume-Uni ou de l'Allemagne qui comptent parmi les plus grands consommateurs de détecteurs de métaux en Europe.

Ces « sorties » collectives s'organisent la plupart du temps à partir de la publication d'une petite annonce sur un forum spécialisé, un blog ou un site internet – car les amateurs de la discipline sont très connectés et présents sur les réseaux sociaux en ligne. Elles ne sont cependant pas toutes prévues à l'avance et ne circulent pas systématiquement sur la toile, car l'activité est régulièrement pratiquée en solitaire, notamment sur les plages. Par contre, les résultats des sorties même solitaires sont souvent relayés sur des plateformes en ligne, pour échanger les informations sur des sites, montrer des « prises », faire des bilans techniques sur les outils de détection. Cette organisation numérique des amateurs de la détection de métaux sur Internet produit tout autant de matière littéraire, si ce n'est plus, que les ouvrages précédemment cités et les articles de presse : ils forment une véritable réserve littéraire en ligne et des archives numériques qui viennent témoigner de l'essor de cette pratique qui se répand non seulement en Europe, mais dans tout le monde.

Mais la création littéraire en ligne, ou sur papier, n'appartient pas uniquement aux sympathisants de la détection de métaux mais également aux réseaux d'acteurs qui leur sont directement ou indirectement opposés, à savoir certaines associations de professions réglementées ou de fonctionnaires travaillant sur des métiers relatifs au patrimoine, à l'instar des archéologues ou des conservateurs du patrimoine par exemple. Ils mettent en exergue une autre vision de la détection de métaux, insistant sur la légitimité de l'entrée d'un objet dans la chaîne patrimoniale (Heinich, 2010) via le travail de professionnels de l'archéologie et de l'histoire, pour qui le contexte de l'invention des objets est aussi important que l'objet en lui-même. Ils insistent sur le fait que l'invention d'un objet archéologique est rare, qu'il fait l'objet de protocoles de recherche précis élaborés et transformés par de nombreuses écoles depuis la création de la discipline. Ils dénoncent dans des conférences, sur des sites Internet, dans des revues ou via la presse, la recherche d'une émotion patrimoniale individuelle (Heinich, 2010) qui se niche au cœur de la pratique de la détection de métaux, au détriment d'un gain collectif de sens sur les objets inventés.

En réponse à cette prolifération littéraire d'un genre nouveau, tant en ligne qu'en dehors de la toile, suite à la démocratisation de l'utilisation du détecteur de métaux, les instances gouvernementales apportent des éclairages juridiques et créent à leur tour, une nouvelle manne littéraire sur ce thème. Une nouvelle production juridique au sujet du détecteur de métaux voit donc le jour dans le but de réguler cette pratique amateur controversée dans l'espace public. Elle concerne le Code du patrimoine français, dans sa partie législative, au livre V qui correspond au domaine de l'archéologie, titre IV intitulé 'Dispositions diverses', au chapitre 2 intitulé 'Utilisation de détecteurs de métaux', avec l'article L542-1 qui fait référence à ce sujet :

« Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. »

L'article est cité dans plusieurs décrets (n°91-787, 19 août 1991), codifié par l'ordonnance 2004-178 2004-02-20 (24 février 2004), s'inspire de la loi n°89-900 (18 décembre 1989, article 1) et est fixé par un décret du Conseil d'Etat. Ces publications et évolutions sont étroitement suivies par les adeptes de la détection de métaux, et notamment par des associations et des groupes citoyens qui se réunissent pour œuvrer en faveur ou en défaveur de la détection de métaux amateur.

B. Des résistances institutionnelles face aux nouveaux usages amateurs du détecteur de métaux

B.1. La détection de métaux : un loisir (d') amateur ?

Ces différentes productions littéraires, provenant de réseaux d'acteurs aux conflits d'intérêt extrêmement divers, produisent une terminologie nouvelle concernant l'utilisateur amateur du détecteur de métaux. Il s'agit soit d'un *beach-comber*, que certains dénomment sans anglicisme un “détecteuriste de loisir”, ou encore un “dépollueur de plage”, un “prospecteur de terrain”, un “chercheur d'objets perdus”, voir même un “chasseur de trésor”, ou aussi un “pilleur de patrimoine”. Ces sept expressions a priori très différentes les unes des autres définissent paradoxalement la même pratique amateur de ce loisir en plein air. Chacune de ces expressions véhicule clairement la vision particulière que chaque réseau d'acteurs s'intéressant à cette pratique lui porte. Elles ne sont cependant pas toutes convoquées et utilisées de la même manière et avec les mêmes intentions par les réseaux d'acteurs pour définir la réalité de cette pratique amateur. Tout au long de cette partie, les différentes expressions employées seront définies dans leur contexte, en les attribuant au réseau d'acteurs qui les emploie afin d'éclairer ces fortes divergences sémantiques et les conséquences qu'elles engendrent dans la perception et la pratique de cette activité de plein air. Le terme de « loisir », régulièrement attribué dans la littérature à cette pratique de détection de métaux amateur, sera lui-même discuté par la suite dans le présent texte.

Le détecteur de métaux, comme précisé dans la première partie de cet article, est la condition *sine qua non* de l'existence de ce « loisir » d'un genre nouveau. Et il ne s'agit pas de faire fi des détails, qu'ils soient d'ordre techniques ou sociaux, ainsi que le préconise Paule Petitier (2009), puisqu'ils sont au fondement même de ce qui fait l'histoire, au cœur de ce qui crée la révolution dans l'Histoire. En effet, ce sont les détails a priori triviaux, marginaux, insignifiants, qui réinterrogent toujours les processus historiques globalisants et qui deviennent « le matériau à partir duquel se réorganise l'interprétation de l'histoire [...] perçue

désormais comme source des transformations collectives » (Petitier, 2009). Il convient d'autant plus d'accorder de l'importance à ces détails socio-techniques que ce sont eux qui marquent les premières traces vers l'entendement d'un nouvel ordre des choses telles qu'elles sont en train de se faire, pour reprendre une expression chère à la sociologie des sciences et des techniques (Callon, Latour, 1991).

Tous les “détecteuristes” (ou détectoristes pour franciser l’expression anglaise de *metal detectorist* - expression contre laquelle milite l'association HAPPAH, Halte au Pillage du Patrimoine Archéologique et Historique, par exemple, depuis 2011) dans les enquêtes ethnographiques que j’ai pu mener à bien pendant ces dernières années ont utilisé le terme de « loisir » ou l’expression « détection de loisir » pour évoquer leur pratique de la détection de métaux – une sorte d’évidence partagée par les utilisateurs amateurs sur tous les sites Internet, les blogs, les forums spécialisés, les articles de presse d’archives ou actuels, les émissions de radio et de télévision portant sur le sujet. Ces réseaux d'acteurs semblent donc s’accorder sur cette idée articulant le loisir à la détection de métaux, et c’est l’impression générale que j’éprouve lorsque j’accompagne ces personnes qui ont accepté de s’entretenir avec moi sur leurs activités pendant leur temps libre, sur leur passion de la détection de métaux. Une évidence qui se diffuse et qui me paraît incontestable. Alors, il m’a semblé judicieux de convoquer l’idée de doute ethnographique – qu’il convient de faire surgir dans tout travail ethnographique exigeant :

« L'extériorité aux réseaux parmi lesquels le chercheur circule est la condition de cette disponibilité optimale, d'une attention à la fois flottante et active, que je tiens pour essentielle [...] Ce que je qualifie de doute ethnographique [...] est la capacité à se laisser désarçonner par ses propres observations. Douter dans un premier temps de ce que l'on voit et des implications que l'on pressent, pour enfin accepter de construire de nouvelles interprétations, quitte à relativiser des théories que l'on tenait pour vraies. » (Boissevain, 2006 : 212-230)

Conséquemment, cette sous-partie reviendra sur l’idée de la « détection de loisir », expression régulièrement rencontrée au cours de mes terrains de recherche. Les différents réseaux d’acteurs et leurs discours seront introduits au lecteur pour qu’il prenne pleine conscience de l’ouverture d’un véritable espace de controverse autour des usages amateurs du détecteur de métaux, sur les rivages bretons. Quelles sont les intentionnalités affichées des utilisateurs du détecteur de métaux, que récusent les archéologues, les conservateurs du patrimoine ? Selon quels arguments remettent-ils en cause la libre circulation des détecteurs et des *détectoristes* de métaux sur le territoire français ? En explorant les tenants et les aboutissants de ces résistances institutionnelles face au développement d’une pratique de prospection sur les plages, nous reviendrons sur l’historicité de ces discours en comparant cette controverse contemporaine aux plus anciennes controverses concernant le droit de bris sur les rivages bretons.

Comment cet instrument employant de remarquables technologies, mis en place pour des besoins médicaux, réemployé par les forces militaires, utilisé quotidiennement dans les grands aéroports internationaux, et parfois même dans des chantiers de fouilles archéologiques (préventives ou non), peut-il être employé dans et comme un “loisir” sur des plages bretonnes ? Comment la détection de métaux est-elle devenue le passe-temps de plusieurs milliers de Français ? D’après le site pro-détection LeFouilleur.com, qui s’auto-déclare « leader de la détection de métaux », les Français seraient de l’ordre de 50 000 à utiliser cet appareil, alors que l’association HAPPAH chiffre cette pratique à 10 000 lors de leur dernière estimation. Aucune statistique officielle n'existe sur cette activité à ce jour, à quelque échelle que ce soit.

Avant de développer les questions précédentes, il convient de s'attarder sur la définition du terme loisir comme employée dans le dictionnaire de Jacques Lévy et Michel Lussault (2003 : 581) :

« Le temps du loisir est consacré à la (re)constitution du corps et de l'esprit sous des formes multiples et variées : en cela, il est une modalité de la récréation [...] Les loisirs sont donc une catégorie du loisir. Ils se développent dans un temps libre [...], après le travail ou à côté du travail : fins de journées, journées de récupération, jours de congés [...]. Les loisirs sont inégalement territorialisés [...] : certains se pratiquent à domicile [...] d'autres nécessitent des déplacements vers des lieux plus ou moins spécifiques [...] D'autres enfin ne peuvent prendre place que dans le cadre d'un déplacement touristique. »

La détection de métaux serait donc perçue unanimement comme un loisir pour ceux qui la pratiquent, une activité basée sur le temps libre, procurant une sensation de bien-être à la fois physique et morale pour l'utilisateur. Certains riverains des plages bretonnes seraient en capacité de pratiquer cette activité dans leur environnement immédiat tandis que d'autres seraient poussés à faire un déplacement touristique afin de s'adonner à cette activité en littoral.

Pourtant, ce loisir qui semble unanimement salué par les médias et les usagers, qui semble a priori inoffensif sur la plage, est strictement limité par la loi n°89-900 datant du 18 Décembre 1989, mise en vigueur suite à plusieurs accusations de pillages d'épaves et de sites archéologiques différents notamment mais également suite à la mise en danger de citoyens après l'invention de munitions et autres projectiles de guerre. Les risques de ce loisir commencent lentement à s'énoncer dans le débat public dès les années 1980, et de nouveaux réseaux d'acteurs se mettent en place, se consolident, développent des discours anti-détection, radicalisent leurs positions dans le débat et tentent de mobiliser l'opinion publique à ce sujet à travers des actions de sensibilisation et de prévention, à l'instar de HAPPAH, association loi 1901 qui déclare que :

« ...par son ampleur, cette activité illégale affecte gravement les ressources archéologiques. C'est pourquoi, dès lors qu'elle est pratiquée sans autorisation, cette activité est clairement assimilée au pillage du patrimoine archéologique. A l'heure où l'archéologie s'affirme comme discipline scientifique, les prospecteurs clandestins considèrent la recherche d'objets archéologiques comme un hobby au même titre que la collecte de champignons, la pêche et la chasse. Ils réfutent le fait que la ressource archéologique est limitée et qu'elle se raréfie [...]. Or toute personne cherchant sans méthode et sans cadre légal des objets anciens se livre à des activités irresponsables et devient, de fait, un pilleur. [...] S'ils sont autorisés pour utiliser leurs machines à des fins de recherche d'objets archéologiques, ils font de l'archéologie. Ce sont donc des archéologues, à titre professionnel ou bénévole [...]. L'autorisation préfectorale est délivrée en fonction des compétences du demandeur et des modalités de la recherche. En conséquence, nul ne peut se lancer sur une simple envie dans une "chasse au trésor"! Cette réglementation vise à protéger le patrimoine archéologique, unique ressource à la disposition des sciences humaines et environnementales pour mieux connaître le passé des sociétés. »

Les archéologues sont les premiers chantres à rappeler la loi (sans pour autant la faire appliquer, puisque cela n'est pas de leur ressort) aux utilisateurs amateurs de détecteur de métaux sans autorisation, en s'infiltrant sur les sites Internet ou sur les blogs, ou en organisant des activités de prévention dans des séminaires ou auprès des collectivités territoriales. Une association comme HAPPAH diffuse ses prises de position dans le débat public afin de faire adhérer le plus grand nombre d'individus à sa cause. Imitant les actions entreprises par ce réseau d'archéologues français, les sympathisants de la détection de métaux ont constitués eux

aussi un groupe, le CNDM (Conseil National de la Détection Métallique) créé en avril 2013. Leur position de lobbyiste y est assumée, et se définit ainsi sur la page d'accueil Internet de leur site :

« ... [regroupant] près de cinquante entités liées à la détection : des associations, des vendeurs, des constructeurs et des forums [...] Le but du CNDM est de se rapprocher des élus, des politiques, et des responsables de l'archéologie en France pour leur faire entendre ses arguments, afin que ceux-ci soient, enfin, pris en considération lors des prises de décisions à venir. [...] Encourager la détection responsable pour décourager la détection sauvage. Encourager les déclarations d'objets et récupérer les informations, pour décourager les ventes illicites qui nous en privent. Encourager le dialogue détecteuristes/archéologues, pour décourager les actions désordonnées. En bref, encourager ce qui est légal et bénéfique, pour mieux combattre l'illégal et le néfaste. »

Plus précisément, dans sa *Lettre ouverte adressée au Ministère de la Culture, aux instances archéologiques et à tous ceux qui se sentent concernés par le patrimoine archéologique de France*, le CNDM demande à ce que les zones non classées ou protégées soient ouvertes à la détection aux métaux – notamment les littoraux. Il explique que :

« Le développement des techniques a abouti à l'apparition d'un outil extraordinaire qu'est le détecteur de métaux. Il devrait permettre un accroissement spectaculaire des découvertes archéologiques en venant épauler l'archéologie traditionnelle. Si la technique progresse, la société aussi, le besoin de culture devient pressant, et aujourd'hui, on ne peut faire fi de ce que nous considérons comme une révolution culturelle. Le détecteur de métaux suscite un désir de connaissance chez les utilisateurs. Il est devenu un phénomène de société qui devrait faire rentrer l'archéologie dans une ère nouvelle et doit apporter à cette science ce que le train, le bateau ou l'avion ont apporté aux transports. »

B.2. Une réadaptation de la controverse sur le droit de bris

Les mots sont pesés, le champ lexical étudié insiste sur toute la construction de savoirs profanes qu'engendre l'activité de la détection de métaux, encensant la liberté individuelle de découvrir et de prospecter, invitant les pouvoirs publics à plus d'équité et de justice. La vivacité des échanges entre les arguments des réseaux d'acteurs s'opposant dans les débats concernant cette controverse n'est pas sans rappeler des débats tout aussi virulents portant sur les droits de bris, de naufrage ou de varech ou la propriété du goémon sur les côtes bretonnes. Ce droit statuait sur la propriété des objets présents sur le littoral, généralement propriété de l'État, souverain sur son sol, son sous-sol, et sur "le littoral" et ses ressources (Lévy, Lussault, 2003), régulièrement contesté et défié par les populations locales, qui voyaient dans les ressources puisées sur le littoral, sur la grève, une source conséquente de revenus supplémentaires, non négligeables pour des populations géographiquement et socialement marginalisées sur le territoire français.

Le droit de varech portait déjà il y a quatre siècles sur « *toutes choses que l'eau jette à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivent si près de terre qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance* », comme défini dans le *Code Maritime ou Lois de la marine marchande, administratives, civiles et pénales, réunies, coordonnées et expliquées par A. Beaussant, ancien bâtonnier des avocats à la Rochelle, président du tribunal de Marennes, Tome second* (Legrand, 1840). Le détecteur de métaux pouvant aisément être comparé à une lance moderne, les mêmes débats autour du droit de varech, impliquant les notions de

souveraineté de l'Etat sur son sol, seraient-ils aujourd'hui ré-engagés avec la controverse de la détection amateur de métaux sur les rivages bretons ? Pour en comprendre les enjeux, je vous propose de revenir avec un extrait dense mais essentiel d'archives juridiques sur l'évolution du droit de bris :

« Le droit de s'emparer des choses jetées sur les côtes appartient chez les Romains, d'abord au premier occupant, puis au fisc quand l'empire se fut affermi [...] Les seigneurs firent sur les côtes de France ce que les empereurs avaient fait partout ; ils enlevèrent au premier occupant le droit de bris et naufrage. [...] St Louis ne fit renoncer le duc de Bretagne, Pierre de Dreux dit Mauclerc, au droit de naufrage [...] Les jugements d'Oléron avaient [...] voulu que dans les naufrages où l'équipage aurait péri, les seigneurs fissent procéder au sauvetage, missent les objets sauvés à part, pour être rendus aux propriétaires réclamant dans l'an et le jour [...] François Ier fut le premier roi de France qui reconnut ces règles par son ordonnance de février 1543. Cette ordonnance porte que dans les effets tirés de mer à terre ou du fond de la mer, c'est-à-dire dans les effets trouvés et sauvés soit sur le rivage, soit en pleine mer, le sauveteur aurait un tiers, un tiers étant dévolu à l'amiral, et l'autre restant au roi ou aux seigneurs à qui il aurait cédé son droit. Ce tiers était acquis tout de suite sur les effets trouvés en mer, d'après l'arrêt de vérification de cette ordonnance, et au bout d'un an sans réclamation sur ceux trouvés sur les grèves d'après l'ordonnance. Les rois de France auparavant avaient bien cherché à s'attribuer le droit de bris et naufrage, qu'ils revendiquaient contre les seigneurs en le qualifiant de droit régalien [...] que l'ordonnance de 1681 couronna. [...] L'équité, violée par la spoliation des naufragés après le délai d'un an, a bientôt eu raison du fisc. Elle aurait probablement longtemps lutté contre les seigneurs, bien plus longtemps encore contre le droit universel du premier occupant ; mais quand le débat ne fut qu'entre elle et le fisc, elle se trouva plus forte et de l'appui de l'opinion publique que l'intérêt particulier n'aveuglait plus, et des lumières plus grandes et des intentions meilleures de son adversaire. Aussi, par le fait, sans loi nouvelle, par le secours de la jurisprudence et les concessions du pouvoir, on en vint bientôt à déclarer que le délai d'un an n'était pas fatal. Cette ressource d'interprétation a obtenu les mêmes effets qu'une entière reconnaissance du droit de propriété. [...] Cette ordonnance dérogea aux précédentes, principalement en ce qu'elle n'alloua à l'inventeur aucune partie des objets trouvés sur le rivage hors des soins et de la présence des officiers chargés du sauvetage, et sans qu'il y eût sauvetage commencé, tandis que les anciennes ordonnances lui allouaient 1,3 ; et en ce qu'elle fixa à un an le délai de réclamation des effets trouvés en mer ou tirés de son fond, que l'ordonnance de 1543 avait bien ainsi réglé, mais que le parlement dans son arrêt de vérification avait restreint à deux mois, terme qui était passé dans l'ordonnance de 1584. »

Le conflit oppose toujours aujourd'hui, à l'image de cette controverse passée, les inventeurs individuels non fonctionnaires sans autorisation préalable à la prospection en bord de mer aux agents de l'Etat chargés de faire respecter l'ordre et de véhiculer l'image d'un pays de droit, jouissant de la pleine souveraineté territoriale sur son sol et les richesses de son sol, quelles qu'elles soient (Riou, 2011). Si les controverses opposent surtout aujourd'hui les réseaux d'acteurs en présence sur la question de la prospection d'objets archéologiques, il convient de s'inspirer de l'entrée « Archéologie » du dictionnaire de Lévy et Lussault (2003 : 80), qui permet d'éclairer la controverse sous un nouvel angle en proposant de penser la question de l'archéologie à partir d'une réflexion sur le rapport à l'espace, à l'environnement, que l'activité scientifique archéologique suppose :

« [...] les archéologues ont élargi le champ de leur préoccupation de l'objet, meuble ou immeuble, aux relations qu'entretient chaque objet avec le milieu dans lequel il s'inscrit [...] la relation de l'archéologue à l'espace est alors double puisque l'espace est pour lui à la fois un objet de recherche et une source. »

L'objet inventé n'a de valeur pour l'archéologue que s'il est mis en perspective dans l'espace du littoral ; alors que l'objet inventé par l'utilisateur amateur du détecteur de métaux est valorisé indépendamment de l'espace où il a été inventé. Ces deux perspectives foncièrement différentes sur l'invention de l'objet, leur validité et leur légitimité, fondent le profond désaccord qui existe entre ces deux réseaux d'acteurs. Du fait de cette dissension théorique qui conduit à des usages et considérations divergents sur le détecteur de métaux, ces deux réseaux d'acteurs définissent des discours respectifs de plus en plus radicalisés, qui conduisent à des altercations dans l'espace virtuel, les premiers accusant les seconds de « *fouilleurs clandestins, chasseurs de trésors ou pilleurs* » (sur le site web de Happah, déclarations de 2011) et les seconds accusant les premiers de « *lobby corporatiste et sectaire [...] rétrograde* » (lettre ouverte du CNDM au Ministère de la culture) ou de « *djihadistes de l'archéologie* » (entretiens téléphoniques, et expression reprise par la suite dans un blog spécialisé). Et si tout se joue au niveau de ce que nous avons appelé jusqu'à présent l'invention de l'objet, il est possible alors de s'attarder quelque peu sur cette expression ambiguë en reprenant les mots d'Etienne Klein (2005 : 13-16) :

« *Quel statut conférer au hasard qui intervient dans la détermination des résultats ? Quels types de discours sur la réalité [...] autorise-telle ? [...] Nous nous intéresserons bien sûr aux découvertes [...] et à leurs théories, mais pas seulement. Car la boussole intérieure de ces hommes, leurs penchants personnels ont aussi marqué profondément leur trajectoire scientifique. Tout processus d'invention puise également dans l'imaginaire, s'appuie sur l'intuition, sur des métaphores ou des analogies qui constituent, en parallèle des concepts et des énoncés, comme une « poétique » de la science en train de se faire. La courbure d'un tempérament, la force d'une conviction, l'obsession d'un questionnement peuvent porter une découverte, parfois même y conduire. La culture scientifique devient désirable si elle n'énonce pas seulement les principes, les équations, les résultats mais nous permet de saisir les passions singulières qui les ont voulus, pensés et créés. »*

Et c'est précisément cette réflexion sur la part d'incertitude, de hasard, d'imagination, d'intuition et de passion, inhérente à chaque action entreprise par les réseaux d'acteurs en présence, qui transparait dans chacun de leur discours, c'est précisément cette réflexion qu'il convient de garder en tête à la fin de cette argumentation que j'ai voulu synthétique au possible. Elle est la seule clé de la recherche vers une solution consensuelle dans la controverse sur l'invention de l'objet en milieu littoral breton avec un détecteur de métaux.

Conclusion d'une rencontre controversée : vers un nécessaire consensus?

Le présent article décrit une introduction à la controverse sur l'usage du détecteur de métaux sur les littoraux bretons par des *détecteuristes* amateurs. En suivant une méthodologie alliant ethnographie, veille sur Internet, observation participante et anthropologie des sciences et des techniques, l'article inspiré par une bibliographie volontairement transdisciplinaire traite des enjeux à la fois territoriaux, historiques, culturels, juridiques, épistémologiques et économiques soulevés par cette controverse. Les principaux réseaux d'acteurs impliqués ont été esquissés dans la controverse ainsi que les discours majeurs de chacun d'entre eux – du moins, dans les grandes lignes. L'examen des relations établies entre le détecteur de métaux,

les associations de *détecteuristes*, les collectivités territoriales, les forces de l'ordre, la loi, les archéologues, le sous-sol du littoral en Bretagne, les objets métalliques inventés ou qui restent à inventer sur les plages, les sites en ligne de vente d'objets entre particuliers révèlent des agencements instables entre les réseaux d'acteurs face à cette problématique.

Les archéologues, conservateurs du patrimoine et autres fonctionnaires des différentes collectivités territoriales en charge de la gestion et de la protection du patrimoine, du tourisme ou du littoral, suivent de près les évolutions de la pratique de la détection de métaux amateur. Certains radicalisent leur position face aux risques de dérive potentielle d'usages abusifs du détecteur tandis que d'autres gardent le silence et adoptent le détecteur de métaux dans leurs chantiers de fouilles archéologiques, en justifiant des restrictions d'usage pour les amateurs, précisée au sein la loi référence de 1989 – loi décriée par les associations de défense de la détection de métaux amateur, qui poussent à adopter un modèle anglo-saxon sur le type du Treasure Act de 1996 au Royaume-Uni, souvent célébré sur les blogs spécialisés, qui a donné lieu à l'ensemble des politiques publiques libérales touchant au domaine de la détection de métaux amateur.

L'article prend le parti de déconstruire la pratique de la détection de métaux amateur sur les plages bretonnes pour en donner une description analytique informée, à l'inverse des sujets régulièrement repris dans la presse locale et nationale, qui ne prêtent pas attention à l'ensemble des discours des réseaux d'acteurs en présence. Ces articles célèbrent les « sorties dépollution », et les « initiatives citoyennes » visant à retrouver bénévolement des objets perdus par des riverains ou des touristes sur les plages bretonnes, par exemple. En célébrant ainsi dans leurs articles les conjonctures propices et les conséquences heureuses de cette pratique amateur sur le littoral, la caricature dichotomique des autres acteurs s'opposant à la pratique de la détection de métaux est simple, et l'amalgame entre les différents amateurs de détection de métaux également.

La figure de l'utilisateur amateur de ce détecteur de métaux est en effet au centre de la controverse aujourd'hui, et il m'a semblé nécessaire de m'attarder dans cet article sur ce protagoniste singulier, qui officie entre mer et terre, entre rêve et réalité, de jour comme de nuit, sur les rivages bretons. L'amateur de détection de métaux sur les plages bretonnes apparaît dans les médias comme un certain Don Quichotte, un petit héros local, l'héritier des légendaires naufrageurs, en quête d'objets perdus sur la grève, un « chasseur de trésors » à la recherche de l'invention du siècle qui se trouve peut-être là, sous nos pieds. Un héros dans toute l'ambivalence que ce terme peut recouvrir, un héros qui suscite à la fois l'admiration et le scepticisme, et qui nous entraîne dans une fiction extraordinaire, comme le rappelle Marie-Claire Kerbrat :

« Il semblerait donc que l'héroïsme fasse partie [...] des moyens de transport susceptibles de nous faire oublier la banale réalité, notre triste condition ou, plus simplement, l'histoire, la vraie [...] Hors du commun, ces brillantes exceptions dénoncent la règle commune, la médiocrité qui généralement l'emporte sur l'héroïsme. Est-ce à dire qu'un héros finit toujours par perdre son combat ? [...] L'attitude [...] qui consiste à « se détacher du commun des hommes » pour mener une recherche peu commune, a bien quelque chose d'héroïque [...] Et les héros réels ont cet immense mérite de mettre un peu de littérature dans la réalité ; un peu de littérature, autrement dit de beauté, d'étrangeté, de complexité. Ces héros réels appellent donc de notre part l'attitude d'un bon lecteur, en même temps critique et admiratif. » (2000 : 3 ; 75 ; 93 ; 164)

L'amateur de détection de métaux serait, en plus d'être l'objet d'une nouvelle littérature prolixe à son sujet, un héros contemporain qui manierait son détecteur de métaux, qu'il s'approprie, en adaptant ses usages à ses pratiques, en découvrant les mécanismes techniques

de cet outil qui a des implications socio-politiques évidentes comme il a été décrit précédemment. Cet outil et ce trait de caractère binaire, à la fois profane et sacré, quasi indissociable du détecto-amateur, entrent dans la définition d'Agamben (2007 : 27-45) du mot 'dispositif' qui s'appliquerait en guise de conclusion à cet objet d'étude socio-technique :

« [...] les dispositifs doivent toujours impliquer un processus de subjectivation. Ils doivent produire leur sujet. [...] Certes, les dispositifs existent depuis que l'homo sapiens est apparu, mais il semble qu'aujourd'hui il n'y ait plus un seul instant de la vie des individus qui ne soit modelé, contaminé, ou contrôlé par un dispositif. De quelle manière pouvons-nous donc nous opposer à cette situation, quelle stratégie devons-nous adopter dans notre corps à corps quotidien avec ces dispositifs ? Il ne s'agit pas simplement de les détruire, ni, comme le suggèrent certains ingénus, de les utiliser avec justesse. [...] Le fait est que, selon toute probabilité, les dispositifs ne sont pas un accident dans lequel les hommes se trouveraient pris par hasard. [...] A la racine de tout dispositif, se trouve donc un désir de bonheur humain, trop humain et la saisie comme la subjectivation de ce désir à l'intérieur d'une sphère séparée constituent la puissance spécifique du dispositif. [...] De là, la vanité de ces discours sur la technique remplis de bonnes intentions : ils prétendent que le problème des dispositifs se réduit à celui de leur bon usage. Ces discours semblent oublier que si un processus de subjectivation [...] correspond à chaque dispositif, il est tout à fait impossible que le sujet du dispositif l'utilise « de manière correcte ». Par ailleurs, les tenants de tels discours sont souvent, à leur tour, le résultat du dispositif médiatique dans lequel ils se trouvent pris. »

Si je termine ma conclusion à cet article sur cette ouverture, c'est bien parce que « *la terminologie est un moment poétique de la pensée* » (Agamben, 2007 : 7), et qu'un temps de respiration littéraire est toujours nécessaire comme support à une réflexion ethnographique, qu'elle vienne en introduction, dans le développement, ou en conclusion d'un texte (Biget, 2015), d'autant plus lorsqu'elle est volontaire et qu'elle vise à faire réfléchir sur le réflexe de la citation comme comportement scientifique (Wounters, 2003). Le dispositif qu'est le détecteur de métaux mérite plus amples développements dans de prochains articles – et la citation d'Agamben nous dévoile le large spectre qu'il peut englober. En effet, concernant le champ d'analyse de cette étude et son intentionnalité, elle se focalise uniquement sur la question de la pratique de la détection de métaux amateur en littoral. La question de la détection de métaux dans les champs et labours, dans les forêts et les bois, en montagne et en espace urbanisé, mais aussi de la détection sous-marine est de ce fait écartée pour plus de précision sur la problématique du littoral - il pourra cependant en être question dans d'autres publications, pour établir des comparaisons avec les spécificités de la pratique de la détection de métaux en littoral. Une chronologie et une étude typologique sur l'historicité de ces pratiques amateur de la détection de métaux pourra être engagée également.

La controverse de l'usage du détecteur de métaux en milieu littoral n'est pas encore stabilisée ni en Bretagne, ni en France, du fait d'un relatif manque de perméabilité entre les réseaux d'acteurs, entre leurs discours et leurs perspectives. Ces imperméabilités et immobilités des réseaux d'acteurs fragilisent le débat public autour de cette question d'autant plus que les incertitudes sont nombreuses dans la controverse. Ces incertitudes sont étroitement liées par définition aux aléas intrinsèques à cette activité : morphologie et accessibilité du rivage, nombre d'objets à inventer, puissance de la discrimination du détecteur de métaux. Le chemin vers le consensus paraît aujourd'hui encore très long pour arriver à la stabilisation de cette controverse, à l'ouverture démocratique la plus large possible sur le sujet pour assurer un débat public informé sans asymétries d'informations.

Bibliographie

Ouvrages de référence

- Agamben, G. (2005). *The State of Exception*. Chicago University Press.
- Agamben, G. (2007). *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Payot et Rivages.
- Akrich, M., Barthe, Y., Rémy C. (2010). *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*. Paris, Presses des Mines.
- Callon, M., Latour, B. (1991). *La science telle qu'elle se fait : anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*. Paris, La Découverte.
- Heinich, N. (2010). *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, ed. De la Maison des sciences de l'homme. Paris, coll Ethnologie de la France, 3^e tirage.
- Kerbrat M.-C. (2000). *Leçon littéraire sur l'héroïsme*. Paris, PUF.
- Klein, E. (2008). *Il était sept fois la révolution, Albert Einstein et les autres...* Paris, Flammarion, coll. Champs.
- Latour, B. (2013). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte, 8^e tirage.
- Lévy, J., Lussault, M. (dir) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin.
- Wounters, P. (2003). *The Citation Culture*. Stanford University Press.

Ouvrages spécialisés

- Audinot, D. (1990). *Chasse au trésor, méthodes et techniques*, Tome 1, auto-publié.
- Audinot, D. (1991). *Chasse au trésor, méthodes et techniques*, Tome 2, auto-publié.
- Canion, D., Catry, B. (2014). *Les poêleurs : tous à poêle*, Tome 1. Ransart, Ed. Bande à part.
- Cloarec, A. (2005). *Comment ils ont trouvé un trésor*. Ed. de la Loupe.
- De Kerdeland, J. (1944). *La course aux trésors*. Paris, Société Privée d'Imprimerie et d'Édition, coll. Aventures et aventuriers.
- De Kerdeland, J. (1961). *La nouvelle course aux trésors*. Paris, Robert Laffont.
- Disney, W. (2002). *La planète au trésor*. Paris, Dargaud.
- Eriau, J.-M. (2010). *Des vaisseaux de Louis XV au large de la Bretagne et l'itinéraire d'un chercheur d'épaves*. Rennes, Ed. Ouest-France, coll. Témoignages Histoire.
- Foucault, B. (2012). *Chasses aux trésors en Bretagne et en mer celtique*. Saint-Malo, Ed. Cristel.
- Kerlorc'h, G., Hodebert, D. (2006), *Petit guide illustré du beachcombing*. Saint-Pierre-du-Mont, Ed. Racoon.
- Legrand, E. (1840), *Code Maritime ou Lois de la marine marchande, administratives, civiles et pénales, réunies, coordonnées et expliquées par A. Beaussant, ancien bâtonnier des avocats à la Rochelle, président du tribunal de Marennnes*, Tome second, Paris.
- Poe, E. A. (2010). *Le Scarabée d'Or*. Paris, Folio Junior.
- Raynal, P. (2007). *Les aventures de Sam Agass pour la détection de loisir*, Tome 1, auto-publié à Bacqueville.
- Raynal, P. (2008). *Les aventures de Sam Agass pour la détection de loisir*, Tome 2, auto-publié à Bacqueville.
- Rieseberg, L^t H. E. (1948). *600 milliards sous les mers*. Paris, Les éditions de Paris.
- Rieseberg, L^t H. E. (1949). *600 milliards sous les mers*. Paris, Les éditions de Paris.
- Riou, Y. (2011). *Paroles de Gabariers*. Ed. Yoran Embanner.
- Samblancat, G. (2007). *Construisez vos détecteurs de métaux*. Ed. ETSF/Dunod.
- Sattouf, R. (2014). *L'Arabe du Futur, une jeunesse au Moyen-Orient 1978-1984*, Tome 1. Ed. Allary.

- Stevenson, R. L. (1973). *L'Île au trésor*. Paris, Livre de Poche.
- Surcouf, E. (2013). *Manuel du chercheur de trésors, où et comment les chercher? Les lieux propices à la prospection, les plus beaux trésors à découvrir*, Ed. Arthaud.
- Zorn, J. (1950). *Sauveteurs de trésors engloutis*. Paris, Ed. Rouff, coll « Patrie ».

Articles

- Biget, D. (2015). Ecriture poétique et ethnographie du monde maritime. A propos de quatre poèmes de Tristan Corbière, Denis Biget & Christine Escallier (dir), *Revue Internationale d'Ethnographie*, n°5, La Mer et Les Hommes.
- Boissevain, K. (2006). Le doute ethnographique : retour sur une démarche de terrain, *Arabica*, tome 53, fascicule 2, dossier Anthropologie du Maghreb : 210-231.
- Lascoumes, P. (2002). De l'utilité des controverses socio-techniques, *Journal International de Bioéthique*, vol. 13 : 68-79.
- Pastinelli, M. (2011). Pour en finir avec l'ethnographie du virtuel! Des enjeux méthodologiques de l'enquête de terrain en ligne, *Anthropologie et Sociétés*, vol. 35 : Cyberespace et anthropologie : transmission des savoirs et des savoir-faire, n°1-2 : 35-52.
- Petitier, P. (2009). Le détail, *Ecrire l'histoire - Histoire, Littérature, Esthétique*, n°3, tome I, avant-propos, Paris.
- Riou, Y. (2015). La toponymie nautique, un chenal vers la mémoire des populations littorales, *Retour de mer, Mémoires maritimes en chantier*, ouvrage collectif, ed. Locus Solus : 51-68.